



FR

AL-ALAC-ST-0514-03-01-FR

TEXTE ORIGINAL : Anglais

DATE : 16 mai 2014

STATUT : version finale

## COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

### Déclaration de l'ALAC sur les panels de stratégie de l'ICANN : Cadre de responsabilité publique

#### Introduction

Holly Raiche, membre de l'ALAC appartenant à l'organisation régionale At-Large Asie, Australasie et Îles du Pacifique (APRALO) et membre de l'équipe de direction de l'ALAC, a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration après en avoir discuté au sein d'At-Large et sur les listes de diffusion.

Le 30 avril 2014, cette déclaration a été publiée dans l'[espace de travail At-Large sur les panels de stratégie de l'ICANN](#).

Le 2 mai 2014, Olivier Crépin-Leblond, président de l'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques de lancer un appel à commentaires sur les recommandations à tous les membres d'At-Large par le biais de la [liste de diffusion ALAC-Announce](#).

Le 8 mai 2014, une version contenant les commentaires reçus a été publiée dans l'espace de travail susmentionné et le président a demandé au personnel de procéder à un vote de ratification de la déclaration proposée, du 9 mai 2014 au 15 mai 2014.

Le même jour, le président a demandé de transmettre la déclaration référencée AL-ALAC-ST-0514-03-00-EN au processus de consultation publique et de mettre en copie le membre du personnel de l'ICANN responsable de la consultation publique à ce sujet, avec une note précisant que le document était en attente de ratification par l'ALAC.

Le 16 mai 2014, suite au vote en ligne, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Vous pouvez consulter les résultats à l'adresse suivante : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=3897Mv3KfEPxzifKaluzmd4F>.

#### Récapitulatif

1. L'ALAC soutient fermement le rapport du panel sur le cadre de responsabilité publique.
2. Le panel est un rappel utile des moyens que l'ICANN a commencé à déployer pour mondialiser ses activités, mais l'assistance et le soutien réels de la participation à l'ICANN représentent un élément essentiel dans la mondialisation de l'ICANN et la gouvernance de l'Internet.
3. La question est celle du financement supplémentaire pour ceux qui ne peuvent pas financer seuls leur participation réelle à l'ICANN. Il peut y avoir d'autres modèles de financement de la participation qui ne dépendent pas du modèle de 'parties contractantes' et peuvent garantir le fait que toutes les parties soient également présentes autour de la table.

La version originale de ce document, rédigée en anglais, est disponible sur <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

# **Déclaration de l'ALAC sur les panels de stratégie de l'ICANN : Cadre de responsabilité publique**

L'ALAC soutient fermement le rapport du panel sur le cadre de responsabilité publique. Bien que le panel ait été mis en place avant l'annonce du gouvernement des États-Unis concernant l'IANA, il fournit néanmoins des indications et des recommandations précieuses pour un rôle élargi de l'ICANN dans la gouvernance de l'Internet.

Ce panel est un rappel utile des moyens que l'ICANN a commencé à déployer pour mondialiser ses activités, notamment le renforcement de capacités, la formation des leaders, le soutien à la présence des parties prenantes et ses plans stratégiques pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes et le Moyen-Orient. Il ressort toutefois très clairement des commentaires du public exprimés lors de la réunion publique du Conseil d'administration de l'ICANN et au NetMundial que l'assistance et le soutien réels de la participation à l'ICANN représentent un élément essentiel dans la mondialisation de l'ICANN et la gouvernance de l'Internet. De nombreux pays et organisations sont simplement incapables de financer seuls leur présence aux réunions de l'ICANN ou même leur pleine participation à des groupes de travail. Les sites Web, les centres/noyaux à distance et autres nouvelles technologies n'équivalent pas à la présence physique des parties prenantes aux réunions et aux dialogues de parties prenantes.

La question essentielle est donc celle du financement supplémentaire pour ceux qui ne peuvent pas financer seuls leur participation physique à l'ICANN. Actuellement, le financement est canalisé par le biais des parties contractantes (registres et bureaux d'enregistrement) dans leurs contrats avec l'ICANN. Cette source de financement unique est un souci puisqu'elle est comparable à une société qui fabrique un seul produit. Il peut y avoir d'autres modèles de financement de la participation qui ne dépendent pas du modèle de 'parties contractantes' et peuvent garantir le fait que toutes les parties soient également présentes autour de la table. L'ALAC espérait que le panel sur le cadre de responsabilité publique aurait examiné ce problème essentiel. Peut-être que l'une des conclusions du panel devrait être que ceci est une étude essentielle devant être entreprise.